



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 6 octobre 2021 par vidéoconférence. Toutefois, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans www.mrc-tdb.org à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 6 octobre 2021 à 15h30, sont présents en vidéoconférence les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2021-10-184

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 6 octobre 2021 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-185

OBJET : Période de questions

Le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, confirme qu'aucune question n'a été reçue.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2021-10-186

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

0. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
1. **Période de questions**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2021**
4. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 4.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-157, #1418-160, #1418-161 et #1423-35
 - ii. Ville de Rosemère : #801-54 et #801-55
 - iii. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-66 N.S., #1200-67 N.S., #1200-68 N.S. et #1206-14 N.S
 - 4.2. **Résolution** – Projet de Règlement #21-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Suivi
5. **Développement économique, entrepreneurial et d'économie sociale**
 - 5.1. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité Aide d'Urgence aux petites et moyennes entreprises (PME) et organismes sans but lucratif (OSBL) – Covid-19 – Octroi de prêts Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Rencontre du 2 septembre 2021
 - 5.2. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FT Transport s.e.n.c.
 - 5.3. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Mécaniquad inc.
 - 5.4. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Aniforme Fitness + s.e.n.c.
6. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 6.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 6 octobre 2021
 - 6.2. **Dépôt** – États financiers intérimaires au 31 août 2021 et résultats estimés 2021
 - 6.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 16 septembre au 6 octobre 2021
 - 6.4. **Dépôt** – Les faits saillants des prévisions budgétaires de 2022
 - 6.5. **Résolution** – Ratification de la décision du directeur général – Octroi de mandat à DHC Avocats – Me Louis Béland – Mise en demeure de la MRC et une injonction provisoire contre la MRC
 - 6.6. **Résolution** – Embauche de Madame Nathalie Desjardins – Service de développement et entrepreneuriat
 - 6.7. **Résolution** – Motion de remerciement – Départ à la retraite de Madame Suzanne Legault
7. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 7.1. **Résolution** – Le Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM – Appui à la Table des Préfets et Élus de la couronne Nord (TPÉCN)



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- 7.2 **Résolution** – Demande au gouvernement du Québec
Statut de EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat
d'autobus électriques – Appui à la proposition de EXO
- 7.3 **Dépôt** – Les facteurs d'attractivité de la région des Laurentides – Marketing
territorial – Rapport réalisé par CIRANO – Synthèse réalisée par Cabine de
Marque
- 7.4 **Résolution** – Autorisation de renouvellement avec le Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs (MFFP)
Le programme d'aménagement durable des forêts (PADF 2021-2024) pour la
région des Laurentides
8. **Sécurité incendie/sécurité civile**
9. **Gouvernance - MRC**
10. **Demande d'appui**
11. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-187

OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
15 septembre 2021

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 15 septembre 2021 soit
et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-188

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse ont présenté
des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements :
Blainville : #1418-157, #1418-160, #1418-161 et #1423-35, Rosemère : #801-54 et #801-
55 et Sainte-Thérèse : #1200-55 N.S., #1200-67 N.S., #1200-68 N.S. et #1206-14 N.S.
pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner
et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement
et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les
suivants :

**Blainville
#1418-157**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage
et ses amendements afin de :

- **Remplacer** les zones C-363 et C-387 par les zones H-363 et
H-387 à vocation résidentielle multifamiliale;
- **Créer** la zone à vocation mixte C-365 et la zone P-779 à
vocation de conservation;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Modifier** le plan de zonage afin d'effectuer le remplacement des zones;
- **Prévoir** les normes prescrites et les dispositions spéciales dans chacune des zones.

**Blainville
#1418-160**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Créer** la zone C-346 à même une partie de la zone C-352 et d'y permettre les usages commerciaux et multifamiliaux.

**Blainville
#1418-161**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Agrandir** la zone H-193 à même une partie de la zone H-108.
- **Modifier** le plan de zonage à cet effet.

**Blainville
#1423-35**

PIIA : Règlement modifiant le Règlement #1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** les nouvelles zones H-363, H-387 et C-365;
- **Retirer** les zones C-363 et C-387 aux règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

**Rosemère
#801-54**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #801 de zonage et ses amendements afin de :

- **Permettre** l'application des dispositions sur les arbres par le service permis et inspection.

**Rosemère
#801-55**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement #801 de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** les dispositions concernant les usages complémentaires à un usage résidentiel.

**Sainte-Thérèse
#1200-66 N.S.**

Zonage: Règlement modifiant le Règlement #1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** les limites des zones H-107 et C-152.

**Sainte-Thérèse
#1200-67 N.S.**

Zonage: Règlement modifiant le Règlement #1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de :

- **Encadrer** les poulaillers urbains.

**Sainte-Thérèse
#1200-68 N.S.**

Zonage: Règlement modifiant le Règlement #1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** la date à laquelle les abris d'auto temporaires sont autorisés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Sainte-Thérèse #1206-14 N.S.

Administration: Règlement modifiant le Règlement #1206 N.S. sur l'administration des Règlements et ses amendements afin de :

- **Encadrer** les certificats d'autorisation pour les poulaillers urbains.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-157, #1418-160, #1418-161 et #1423-35, Rosemère : #801-54 et #801-55 et Sainte-Thérèse : #1200-55 N.S., #1200-67 N.S., #1200-68 N.S. et #1206-14 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-189

OBJET : **Projet de Règlement #21-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère – Suivi**

ATTENDU le Projet de Règlement #21-02 qui a été adopté par le Conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du mois de juillet dernier (Résolution numéro 2021-07-131);

ATTENDU QUE le Projet de Règlement #21-02 vise à amender le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin, notamment, de modifier les aires d'affectation relative à la Place Rosemère et à l'ancien site du golf de Rosemère;

ATTENDU les avis préliminaires demandés et reçus par la MRC à/de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au/du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC :

- **PRENNE** acte et connaissance des avis préliminaires de la CMM et du MAMH;
- **MANDATE** la direction générale de répondre aux questionnements soulevés par les deux entités;
- **INVITE** la direction générale à faire les suivis nécessaires auprès des membres du conseil de la MRC pour la suite du processus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2021-10-190

OBJET : Ratification de la décision des membres du Comité Aide d'Urgence aux petites et moyennes entreprises (PME) et organismes sans but lucratif (OSBL) – Covid-19 – Octroi de prêts Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Rencontre du 2 septembre 2021

ATTENDU le contexte de la Covid-19 et ses impacts sur les besoins en fonds de roulement des PME de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et le Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) mis sur pied par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et qui est administré par le réseau des MRC du Québec;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 6 octobre 2021;

ATTENDU les décisions des membres du Comité Aide Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence le 6 octobre 2021 et qui se déclinent en ci-après :

Tableau synthèse – Comité Aide Urgence Covid-19-2 septembre 2021

TABLEAU SYNTHÈSE - COMITÉ FONDS D'AIDE D'URGENCE 2 SEPTEMBRE 2021									
ENTREPRISE	Ville	PRÊT	NO PRÊT	\$ DEMANDÉ	\$ PARDONNÉ	Mor. Add.	DÉCISION	ATTRIBUÉ	
9426-5303 Québec inc. (Torrino grillades Blainville)	Blainville	PAUPME		49 888 \$	N/A	3	Oui	20 000 \$	
Salon de barbier triple V inc.	Rosemère	PAUPME		12 960 \$	N/A	3	Oui	12 960 \$	
Canacargo inc.	Rosemère	PAUPME		15 164 \$	N/A	3	Oui	15 164 \$	
Resto bar & grill friends inc.	Sainte-Thérèse	AERAM	2e	50 000 \$	23 283 \$	3	Oui	50 000 \$	
9205-8304 Québec inc. (Eggstyle devenu Dejeuner diner AM Boisbriand)	Boisbriand	AERAM	2e	39 050 \$	18 744 \$	3	Oui	23 430 \$	
9403-0194 Québec inc. (Déjeuner et diner AM)	Rosemère	AERAM	2e	30 090 \$	14 443 \$	3	Oui	18 054 \$	
9370-1969 Québec inc. (Presse café Boisbriand)	Boisbriand	AERAM	3e	34 580 \$	2 496 \$	3	Oui	3 120 \$	
				231 732 \$	58 966 \$				142 728 \$

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC :

- RATIFIE les décisions des membres du Comité Aide d'Urgence PME et OSBL Covid-19 du 2 septembre dernier;
- RATIFIE les déboursés des prêts alloués par le directeur général selon les décisions du 2 septembre dernier et les termes et conditions établies par l'entente signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-191

OBJET : Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FT Transport s.e.n.c.

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité et la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE);

ATTENDU la demande de l'entreprise FT Transport s.e.n.c., son projet et la recommandation favorable de la direction du développement économique;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE à l'entreprise FT Transport s.e.n.c. selon les termes et conditions établis par la Politique du FDE et selon les conditions d'admissibilité requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-192

OBJET : Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Mécaniquad inc.

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité et la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE);

ATTENDU la demande de l'entreprise Mécaniquad inc. son projet et la recommandation favorable de la direction du développement économique;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE à l'entreprise Mécaniquad inc. selon les termes et conditions établis par la Politique du FDE et selon les conditions d'admissibilité requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-193

OBJET : Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Aniforme Fitness + s.e.n.c.

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité et la Politique du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE);

ATTENDU la demande de l'entreprise Aniforme Fitness + s.e.n.c. son projet et la recommandation favorable de la direction du développement économique;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE à l'entreprise Aniforme Fitness + s.e.n.c. selon les termes et conditions établis par la Politique du FDE et selon les conditions d'admissibilité requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2021-10-194

OBJET : Liste de la correspondance au 6 octobre 2021

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville – Séance du 6 octobre 2021 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2021-10-195

OBJET : États financiers intérimaires au 31 août 2021 et résultats estimés 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil « l'État des résultats intérimaires au 31 août 2021 et les résultats estimés 2021 ».

2021-10-196

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 16 septembre au 6 octobre 2021

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 16 septembre au 6 octobre 2021 inclusivement, répartis comme suit : 70 376,90 \$ payés 140 431,05 \$ à payer pour un grand total de 210 807,95 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-197

OBJET : Les faits saillants des prévisions budgétaires de 2022

Il est recommandé au conseil de la MRC de prendre acte et connaissance des prévisions budgétaires de 2022 et de faire une recommandation favorable au prochain conseil de les entériner.

	2022	2021	Écart
Revenus prévisionnels	4 912 000	4 483 000	429 000
Charges prévisionnelles	5 002 000	4 538 500	463 500
Excédent de l'exercice	(90 000)	55 000	(34 500)
Conciliation à des fins fiscales	90 000	(55 000)	34 500
Excédent d'exercice à des fins fiscales	-	-	-
Excédent d'exercice à des fins fiscales (estimé réel au 31 décembre 2021)		276 810	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-198

OBJET : Ratification de la décision du directeur général – Octroi de mandat à DHC Avocats – Me Louis Béland – Mise en demeure de la MRC et une injonction provisoire contre la MRC

ATTENDU QU'à la suite d'une mise en demeure reçue par la MRC le 17 septembre 2021;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'à la suite d'une injonction provisoire présentable contre la MRC sera présentée devant le juge en chambre le 27 septembre 2021 par Me Fernandez, représentant du client M. Jean-Pascal Orsoni (Dossier numéro 700-17-018152-214);

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général d'octroyer un mandat à Me Louis Béland de DHC avocats en vue de défendre les intérêts légitimes de la MRC dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-199

OBJET : **Embauche de Madame Nathalie Desjardins – Service de développement et entrepreneuriat**

ATTENDU QUE la MRC doit combler un poste pour le service de développement économique;

ATTENDU la recommandation de monsieur Steve Mitchell de retenir les services de madame Nathalie Desjardins;

ATTENDU la recommandation favorable également du directeur général de la MRC;

ATTENDU les conditions d'embauche telles qu'expliquées par le directeur général au conseil de la MRC ce 6 octobre 2021.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de procéder à l'embauche de madame Nathalie Desjardins à titre de Commissaire en intelligence d'affaires et croissance stratégique selon les conditions et termes établis et la Politique des conditions d'emploi des employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-200

OBJET : **Motion de remerciement – Départ à la retraite de Madame Suzanne Legault**

Le 30 septembre 2021, date de départ à la retraite de madame Suzanne Legault qui quitte ses fonctions à titre de Responsable de la comptabilité, des finances et investissements. Ainsi, les membres du conseil de la MRC sous la présidence du préfet et maire de Blainville, monsieur Richard Perreault, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal tout comme le personnel de la MRC, souhaitent à madame Legault une retraite joyeuse, paisible, remplie de santé et de beaux projets.

Le politique et l'administratif de la MRC remercient chaleureusement madame Legault pour ses services rendus avec diligence et loyauté. Quant au directeur général, ce dernier rappelle la qualité de la personne, son professionnalisme, son éthique, son dévouement et



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

surtout, la confiance et le respect mutuels qui ont régné au niveau des rapports professionnels.

Merci et bonne retraite, Suzanne.

PROPOSÉE PAR LE PRÉFET ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-201

OBJET : Le Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM – Appui à la Table des Préfets et Élus de la couronne Nord (TPÉCN)

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) adoptait son Plan stratégique de développement du transport collectif (PSD) 2021-2035 à sa séance du 15 avril 2021 et le transmettait au gouvernement du Québec et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vue de son approbation;

ATTENDU QUE le 16 août 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmettait à l'ARTM son avis sur le PSD;

ATTENDU QUE l'avis gouvernemental sur le PSD qui indique que l'ARTM devra s'assurer que le PSD intègre une priorisation des projets qui mise avant tout sur l'optimisation des équipements et des infrastructures de transport existants et qui inclut un cadre financier détaillé;

ATTENDU QUE cette priorisation des projets du PSD est motivée par l'orientation gouvernementale contenue au document Orientations du gouvernement en matière d'aménagement - Pour un aménagement concerté du territoire (Québec, 1994), ou il est énoncé que le gouvernement s'attend à une planification des transports répondant à l'orientation suivante : préserver les infrastructures de transport, maintenir un service adéquat à l'utilisateur et soutenir le développement socio-économique des différentes régions du Québec en optimisant les acquis des différents modes de transport;

ATTENDU QUE l'analyse technique réalisée par la couronne Nord dans son mémoire sur le projet de PSD a confirmé de manière objective et indiscutable que :

- Le niveau de desserte en transport collectif sur la couronne Nord est devenu un frein à son développement et que, en conséquence, il nuit à l'objectif d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de la CMM ;
- La couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

ATTENDU QUE tel que mentionné au mémoire de la TPÉCN, il est essentiel que la priorisation dans les projets du PSD se fasse en fonction :

- Du rééquilibrage des infrastructures et des services pour assurer l'équité entre tous les citoyens du Grand Montréal, la couronne Nord étant actuellement défavorisée;
- De leur performance environnementale en termes de réduction des GES;
- De la réduction du temps de congestion réel dans chacun des secteurs;
- De leur capacité à stimuler l'attractivité et la compétitivité du Grand Montréal par rapport aux autres régions métropolitaines nord-américaines, mais aussi par rapport aux régions limitrophes à la CMM (la troisième couronne);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la mise en place de réseaux de transports collectifs structurants, efficaces et performants est un chantier prioritaire pour relever les défis environnementaux, économiques et sociaux auxquels nos communautés sont confrontées;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville réitère son appui au PSD adopté le 15 avril 2021 par l'ARTM et sa volonté unanime pour une mise en œuvre du PSD dès 2022;

QUE sur le plan des interventions, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à ce que le PSD priorise :

- La réalisation des projets de rattrapage identifiés dans son mémoire, dont la mise en place sur le réseau autoroutier existant (A-13, A-15, A-19, A-25, A-40, A-640) de voies réservées pour les autobus et le covoiturage et de stationnements incitatifs permettant d'optimiser le transport des personnes dans ces infrastructures de transport, de réduire la congestion routière et de soutenir le développement socio-économique de la couronne Nord;
- La réalisation des projets inscrits au PDI d'EXO dont les projets d'amélioration du réseau actuel de train de banlieue de même que la bonification de l'offre de services de la Ligne de Mascouche, notamment d'évaluer la faisabilité d'y implanter un mode compatible avec le Réseau express métropolitain (REM);
- La réalisation des études suivantes :
 - Mode de transport collectif structurant de type REM dans l'axe de l'A-640;
 - Prolongement du REM de Pointe-aux-Trembles jusqu'à la gare de Mascouche en empruntant l'emprise ferroviaire actuelle au centre de l'A-640;
 - Prolongement du REM de Laval jusqu'à la couronne Nord, dans le secteur de Boisbriand; - Prolongement du REM jusqu'à la zone aéroportuaire de Mirabel;

QUE la conclusion d'un pacte fiscal sur 10 ans avec les gouvernements fédéral et provincial, en appui aux municipalités, est prioritaire et nécessaire à la mise en œuvre du PSD et à l'atteinte de nos objectifs communs en mobilité durable dans le cadre de la lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-202

OBJET : Demande au gouvernement du Québec – Statut de EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques – Appui à la proposition de EXO

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a précédé en 2017 à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette refonte l'Agence métropolitaine de Transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'EXO, ont été reconnues comme organismes publics de transport en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités des services;

ATTENDU QUE les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par EXO, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE les trois Sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

ATTENDU QU'EXO est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

ATTENDU le lancement, en novembre 2020, du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

ATTENDU QUE, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50% des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

ATTENDU QUE les villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau corporatif (ville) qu'au niveau communautaire (institution, gouvernement, commerces, industries);

ATTENDU QUE des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (corporatif) en faveur du secteur transport;

ATTENDU QUE les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (communautaire) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100% électrique;

ATTENDU QUE trois OPTC métropolitains, soit la STM, le RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales, car ils sont propriétaires de leurs autobus;

ATTENDU QUE les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

ATTENDU QUE le modèle d'affaires de l'OPTC EXO a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

ATTENDU QUE, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'EXO de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant ainsi de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier EXO dès la première phase d'octroi de subvention;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à EXO, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés provinciaux opérant sur le territoire de la MRC et à l'Autorité régionale de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-203

OBJET : Les facteurs d'attractivité de la région des Laurentides – Marketing territorial – Rapport réalisé par CIRANO – Synthèse réalisée par Cabine de Marque

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose pour information aux membres du conseil la synthèse du Rapport sur l'« Étude des facteurs d'attractivité de la région des Laurentides » qui s'intitule « Région plurielle ».

2021-10-204

OBJET : Autorisation de renouvellement avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) – Le programme d'aménagement durable des forêts (PADF 2021-2024) pour la région des Laurentides

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant la mise en œuvre du PADF et que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut désirent renouveler l'entente de services professionnels visant à les soutenir dans l'application et la gestion du programme;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte la proposition des MRC, concernées par l'aménagement forestier sur le territoire public, pour le renouvellement de l'entente PADF 2021-2024 avec le MFFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-10-205

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

6 octobre 2021

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2021-10-184 à 2021-10-205 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 6 octobre 2021.

Émis le 6 octobre 2021 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier